

certaine époque identifié avec *Keou-long*, fils de *Kong-kong*, soit qu'il l'ait eu simplement pour associé, toujours est-il que la présence de ce personnage en lui ou auprès de lui suppose qu'il est un homme et non une femme; le terme *heou t'ou* 后土 quand il s'applique à *Keou-long* ne peut signifier que „le prince Terre”.

Or nous trouvons d'autres textes dans lesquels le mot 社 désigne le sacrifice adressé, non plus au dieu d'un sol particulier, mais à la Terre divinisée; la Terre est alors conçue comme une divinité féminine et le titre de *heou t'ou* 后土 qu'on lui décerne signifie „la souveraine Terre”. Quel rapport y a-t-il entre ces deux cultes où les mêmes mots prennent des sens si différents?

En tant que la Terre est une divinité féminine, elle fait partie d'un couple qui est formé par le Ciel et la Terre. Peut-on attribuer à ce couple une antiquité aussi haute que celle du couple formé par le dieu du sol et le temple ancestral?

Dans le chapitre *Wou tch'eng* du *Chou king*, le roi *Wou*, fondateur de la dynastie *Tcheou*, harangue ses officiers et leur rappelle les termes de la prière qu'il avait prononcée au moment d'attaquer le dernier souverain de la dynastie *Yin*; cette prière, il l'avait adressée „au Ciel suprême (*houang t'ien*) et à la souveraine Terre (*heou t'ou*)<sup>1)</sup>.” D'après la *Tso tchouan*, à la date de 645 av. J.-C., le prince de *Ts'in* fit un serment par le Ciel et par la Terre; on en prit acte aussitôt en lui disant: „Votre Altesse marche sur la souveraine Terre (*heou t'ou*) et a au-dessus d'elle le Ciel suprême (*houang t'ien*); le Ciel majestueux et la Terre souveraine ont entendu vos paroles<sup>2)</sup>.” Ces deux textes sont les seuls que la littérature

1) 告于皇天后土。Legge, C.C., vol. III, p. 312.

2) *Tso tchouan*, 15<sup>e</sup> année du duc *Hi* (Legge, C.C., vol. V, p. 168): 君履后土。而戴皇天。皇天后土實聞君之言。